



Aubervilliers, le 29 juin 2016

**Banderole Marwan Barghouti sur le fronton de l'Hôtel de Ville de Stains  
La Municipalité salue la décision du tribunal de Montreuil et félicite le maire de  
Stains d'avoir contribué à faire triompher la justice.**

Alors que des parlementaires et élus belges présentent et appuient la candidature du militant palestinien Marwan Barghouti au prix Nobel de la Paix, alors que de nombreuses personnalités internationales se prononcent en faveur de sa libération, en France les communes qui affichent leur soutien au député palestinien font l'objet de nombreuses intimidations.

Après avoir demandé à Azzedine Taïbi, maire de Stains, de retirer la banderole en hommage à Marwan Barghouti affichée sur le fronton de la mairie depuis 2009, le préfet de Seine-Saint-Denis avait saisi la justice.

Mis en cause et soupçonné d' « apologie publique d'un acte terroriste », Azzedine Taïbi avait été convoqué le 14 juin dernier devant le tribunal administratif de Montreuil. La Municipalité qui avait manifesté son soutien au maire et aux Stannoises et Stannois, avait formulé le souhait que cette accusation soit levée au plus vite.

Le tribunal de Montreuil a décidé ce mardi 28 juin de rejeter le référé déposé par le préfet de Seine-Saint-Denis, le jugeant irrecevable.

La Municipalité salue cette décision de justice, garante du respect de la liberté d'expression et du refus de toute tentative de procès politique.

C'est au nom de ces mêmes principes qu'elle souhaite voir aboutir positivement l'appel déposé en septembre 2015 suite à la décision du tribunal administratif de Montreuil d'annuler la délibération nommant Marwan Barghouti citoyen d'honneur de la ville d'Aubervilliers.

La Municipalité